

Réunion de Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2020

Convocations adressées le 23 juin 2020

Etaient présents : R.LELIEVRE D.GRAND P.FOUBERT B.LEBOUC S.BOULARD M.CHANOT R.DELAUNAY L.DUVAL J.FLANDRIN M.LAMBERT C.PICHEREAU

Absent excusé : C.FERAULT qui a donné pouvoir à M. le Maire C.GUYONNET-PAYEL

Décision modificative n° 2 du budget primitif 2020 pour provisionner des dépréciations d'actifs circulants

Le Maire (l'ordonnateur) émet des titres de recettes pour encaisser diverses sommes (loyers, cantine, garderie) ; le Comptable public (appartenant au réseau de la DGFIP) a pour rôle de recouvrer ces recettes et de tout mettre en œuvre pour y parvenir. Il n'y arrive pas toujours et propose donc au Maire de provisionner des sommes afin que le budget soit le plus sincère possible. Il nous a donc invités à prendre une décision modificative en ce sens.

ARTICLE	DESIGNATION (et définition)	PREVU BP	DM 2	TOTAL
6541	Créances admises en non-valeur (proposées par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut obtenir le recouvrement)	4.500,00	- 3.909,00	591,00
6542	Créances éteintes (créances dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive)	4.500,00	-500,00	4.000,00
6817	Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (la provision est reprise lorsque : la créance est éteinte / la créance est admise en non-valeur / la provision est devenue sans objet, le débiteur ayant réglé tout ou partie, sa dette / le risque présenté lors de la dépréciation initiale est moindre)	0,00	+4.409,00	4.409,00
TOTAL	TOTAL	9.000,00		9.000,00

Décision : voté à l'unanimité

Examen de 2 avenants pour les travaux de la salle des fêtes (lot désamiantage et lot électricité)

- Lot désamiantage pour 596,70 € TTC (dépose de 2 canalisations fibrociment)
- Lot électricité pour 2.897,40 € TTC

Décision : l'avenant du lot désamiantage est accepté / M. le Maire est chargé de se rapprocher de l'entreprise du lot Electricité et de l'architecte pour obtenir plus d'explication sur cet avenant

Examen du devis du cuisiniste sous réserve de réception

Devis non reçu

Délégation du Conseil Municipal au Maire (conseillé par la Trésorerie)

Les membres du Conseil Municipal ont donné délégation au Maire afin :

- 1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 2° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- 3° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- 4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- 5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales.

- Autorise que la présente délégation soit exercée par le suppléant du Maire en cas d'empêchement de celui-ci.

Participation aux frais de scolarité d'une classe spécialisée à La Ferté-Macé accueillant un élève de la commune

Une classe spécialisée de La Ferté-Macé accueille un enfant de la commune (coût annuel 1.027,03 €)

Décision : voté à l'unanimité

Examen d'une demande de certificat d'urbanisme opérationnel au lieu-dit La Godardière

Une nouvelle demande a été déposée pour un projet de construction d'une maison d'habitation au lieu-dit La Godardière dans une parcelle où existe actuellement déjà une autre maison d'habitation. Les membres du Conseil Municipal considérant que les réseaux électriques, eau, téléphoniques sont existants, considérant que cela participera au maintien et à l'accroissement de la population et corolairement à la pérennisation de l'école émettent à l'unanimité un avis favorable à ce projet.

Réflexion sur les projets à entreprendre pendant la mandature

Chaque conseiller a été invité à faire connaître ses projets et a ensuite donné ses préférences pour au maximum 6 projets (voir feuille annexe)

A Lignéres-Orgères, le 2 juillet 2020



Le Maire,

Raymond LELIEVRE

PROJETS PROPOSES POUR LES 6 ANNEES A VENIR

<u>DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET</u>	Choix des conseillers (vote des préférences données) chaque conseiller était invité à donner 6 choix
Créer un lieu de vie commun dans le bourg (Bar – Restaurant)	7
Restaurer Chapelle du Calvaire route de Couptrain	2
Créer association de sauvegarde de la Chapelle du Calvaire	1
Isolation et pose de panneaux photovoltaïques sur les logements et bâtiments communaux	1
Vendre les logements rue de la Libération pour en construire d'autres	7
Réaménager le bourg (trottoirs, sécurité routière/ plan de circulation apaisée)	9
Réhabiliter les logements privés anciens en contactant les propriétaires Profiter de la véloscénie	9
Devenir de l'ancien musée (améliorer l'acoustique – stockage pour les associations)	1
Créer un parcours botanique/hydrographique/agricole/géologique/de mémoire autour de la Gérarderie	5
Organiser une journée Citoyenne	6
Elagage des chemins agricoles	6
Occupation du terrain de tennis – city stade – relancer le football	5
Entretien des chemins de randonnée	2
Entretien des calvaires privés par des bénévoles	1
Fleurissement et embellissement du bourg	5
Installation de gouttière à l'église d'Orgères	5